Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2024–2025 : ministère de l'Éducation

Plans d'activités pour 2024–2025, résultats et retombées de tous les programmes provinciaux offerts par le ministère de l'Éducation en 2023–2024.

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation est responsable d'administrer un système d'éducation de qualité supérieure et de calibre mondial financé par les fonds publics de la maternelle à la 12e année et d'assurer la surveillance du système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario. Le ministère s'engage à faire en sorte qu'il demeure en Ontario un système éducatif de premier plan, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur des compétences de base telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Plan stratégique 2024-2025

Programmes du ministère

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

L'Ontario s'engage à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants aient accès à un éventail de programmes inclusifs et abordables de qualité pour la petite enfance et la garde d'enfants. Le fait de fournir à un plus grand nombre de familles le soutien dont elles ont besoin contribuera à bâtir une économie plus forte.

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un accord de 13,2 milliards de dollars (https://www.ontario.ca/fr/page/accord-entre-le-canada-et-lontario-sur-la-petite-enfance-et-la-garde-de-jeunes-enfants) qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. Dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (système d'AGJE), le gouvernement travaille à réduire les frais de garde d'enfants pour atteindre une moyenne de 10 $ par jour par enfant de moins de six ans d'ici mars 2026. À partir de décembre 2023, des milliers de familles ontariennes ayant des enfants qui fréquentent des programmes de garde inscrits au système d'AGJE bénéficieront de réductions de frais de 50 pour cent en moyenne par rapport aux frais de 2020, ce qui les aidera à garder leurs coûts bas.

Au cours de l'année, le ministère continuera de collaborer avec les municipalités et avec le secteur pour mettre en œuvre le système d'AGJE, en s'attardant particulièrement à continuer d'augmenter les places en services de garde pour les enfants de moins de six ans dans les régions qui en ont le plus besoin et à réduire encore davantage les frais pour les familles ontariennes.

En outre, le ministère poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants afin de favoriser le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et qualifiés dans toute la province, et collaborera avec le gouvernement fédéral en vue de prolonger l'accord sur l'AGJE.

Chaque année, le Programme d'immobilisations prioritaires du ministère finance de grands projets de construction d'immobilisations scolaires, y compris pour l'ajout de places en services de garde dans les écoles à l'intention des enfants de 0 à 3,8 ans.

En plus des services de garde agréés, le ministère finance 1 100 centres pour l'enfant et la famille ON y va dans des collectivités dans l'ensemble de la province, qui offrent des programmes gratuits et de qualité aux familles et aux enfants de la naissance à l'âge de six ans.

De la maternelle à la 12^{e} année

Le ministère supervise l'enseignement élémentaire et secondaire financé par les fonds publics et élabore des programmes-cadres et des ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris des cours et des ressources d'apprentissage en ligne). Le ministère établit également les normes et les lignes directrices provinciales en matière

d'évaluation et de rapports. En outre, le ministère élabore et met en œuvre des politiques et des programmes qui éliminent les obstacles à la réussite et soutiennent les élèves dans leurs études et dans la planification de leur carrière, y compris des programmes d'acquisition de compétences professionnelles comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation. Le ministère adopte une approche de retour aux éléments fondamentaux et procède à divers investissements stratégiques pour aider les élèves à acquérir les compétences scolaires de base telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques. Ces efforts aideront l'Ontario à continuer à progresser en lecture et en mathématiques dans les évaluations scolaires nationales et internationales.

Le ministère oriente les politiques et les programmes, et offre du soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes.

Modernisation du curriculum

En septembre 2024, dans la foulée des modifications et révisions apportées ces dernières années, les élèves pourront compter sur un curriculum à jour (https://news.ontario.ca/fr/release/1004168/lontario-introduit-un-apprentissage-obligatoire-sur-lhistoire-des-noirs) , dont un nouveau cours décloisonné de 9e année (Explorer la géographie du Canada), de nouveaux cours de 9e et de 10e année en affaires et commerce, de nouveaux cours de 9e et de 10e année en éducation technologique et un nouveau cours d'anglais de 9e année pour les écoles de langue française. Un nouvel apprentissage obligatoire sur la littératie en santé mentale a été ajouté au cours **Exploration de carrière** de 10e année. Le ministère continuera de veiller à ce que les élèves acquièrent des compétences clés en littératie financière dans le cadre des modules de littératie financière de 9e et de 10e année.

L'Ontario vise à ce que les jeunes apprenantes et apprenants aient tout en main pour réussir. À partir de septembre 2025, le programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants (https://news.ontario.ca/fr/release/1004097/lontario-annonce-le-programme-cadre-de-la-maternelle-et-du-jardin-denfants-axe-sur-le-retour-aux-elements-fondamentaux) comprendra un nouvel apprentissage obligatoire axé sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dès le plus jeune âge.

Financement de l'éducation

Pour plus de transparence et de responsabilisation, et pour une meilleure confiance des

parents à l'égard du système d'éducation, le ministère a simplifié la formule du financement principal de l'éducation (https://www.ontario.ca/fr/page/financement-de-leducation-pour-2024-2025), anciennement connu sous le nom de Subventions pour les besoins des élèves (https://www.ontario.ca/fr/page/financement-de-leducation-pour-2023-2024). Grâce à la nouvelle formule, il est plus facile pour les parents de comprendre où et comment l'Ontario alloue les sommes propres au système d'éducation financé par les fonds publics.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le financement principal de l'éducation (https://news.ontario.ca/fr/release/1004488/lontario-augmente-son-financement-pour-renforcer-les-competences-en-lecture-ecriture-et-mathematiques) devrait s'établir à 28,6 milliards de dollars, le financement moyen par élève devant correspondre à 13 852 $. Les conseils scolaires devraient également recevoir 297,7 millions de dollars pour des projets de durée limitée par l'intermédiaire des programmes d'éducation ciblés (PEC), anciennement regroupés sous le nom de Fonds pour les priorités et les partenariats pour les conseils scolaires. Par ailleurs, les partenaires tiers devraient recevoir 105,1 millions de dollars grâce au financement aux partenaires externes (FAPE), anciennement connu sous le nom de Fonds pour les priorités et les partenariats pour les tiers. Pour la prochaine année scolaire, le ministère misera sur des investissements existants et poursuivra la modernisation du curriculum afin de veiller à ce que les élèves possèdent de solides compétences de base en lecture, en écriture, en mathématiques et en STIM.

Programmes d'immobilisations

Des bâtiments scolaires et des espaces d'apprentissage modernes et de qualité supérieure constituent un élément essentiel du système d'éducation de l'Ontario. Le ministère s'engage à favoriser des milieux d'apprentissage sains et sûrs qui répondent aux besoins des élèves.

En réponse aux besoins d'une population croissante, le ministère a présenté de nouvelles mesures visant à accélérer la construction d'écoles par la normalisation de la conception, la réduction des exigences d'approbation et l'exploitation optimale de la capacité actuelle des écoles. Ces mesures permettront aux élèves d'avoir accès à des écoles modernes à proximité, y compris grâce aux projets d'immobilisations sélectionnés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024. Le gouvernement de l'Ontario procède à un investissement sans précédent de 1,3 milliard de dollars en vue de la construction et de l'agrandissement de 60 écoles. Pour la première fois de l'histoire de la province, le gouvernement fait plus que doubler son engagement de financement afin de

construire et d'agrandir davantage d'écoles, ce qui se traduira par 27 000 nouvelles places dans les écoles et 1 700 places en services de garde.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère investira de nouveau 1,4 milliard de dollars pour maintenir et améliorer l'état d'écoles existantes dans l'ensemble de la province.

Préparer les élèves aux emplois de l'avenir

Afin de garantir qu'elles et ils possèdent les compétences essentielles pour réussir dans les emplois de demain, l'ensemble des élèves du secondaire (à compter de celles et ceux qui entrent en 9e année à l'année scolaire 2024-2025) devront obtenir un crédit d'éducation technologique de 9e ou de 10e année (https://news.ontario.ca/fr/release/1002810/lontario-prepare-les-eleves-aux-emplois-de-lavenir) pour recevoir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Cette obligation permettra aux élèves d'être exposés plus tôt à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés dans le cadre de leur parcours d'apprentissage. En outre, le ministère continuera de travailler avec divers intervenants pour créer et mettre en œuvre des programmes d'acquisition de compétences professionnelles, comme les programmes de Majeure Haute Spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et les programmes d'éducation coopérative, afin de donner l'occasion aux élèves de développer et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution.

Le ministère s'engage également à doter les élèves des compétences en STIM dont elles et ils ont besoin. Il s'efforce d'augmenter le nombre d'élèves, y compris le nombre de filles, qui choisissent des cours optionnels qui les préparent à réussir dans les STIM.

Le ministère finance des bourses pour les élèves qui suivent un programme d'éducation coopérative et qui font face à des difficultés financières ou à d'autres obstacles les empêchant de terminer leurs études secondaires et pour les élèves qui suivent un programme d'éducation coopérative et qui ont l'intention d'exercer un métier spécialisé. Dans le cadre de l'*Énoncé économique d'automne de 2022* (https://budget.ontario.ca/fr/2022/fallstatement/index.html) le gouvernement s'est engagé à verser 4,8 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, à partir de 2023-2024, pour élargir le Programme de double reconnaissance de crédit. Cet élargissement permettra à 2 200 élèves supplémentaires de suivre des cours de formation en apprentissage, d'éducation technologique et d'éducation de la petite enfance à double reconnaissance de crédit.

Dans le cadre du *Budget de l'Ontario 2023 : Bâtir un Ontario fort* (https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html) , le gouvernement s'est également engagé à verser 3,3 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années, à partir de 2023-2024, afin d'élargir l'accès à des cours à double reconnaissance de crédit dans le domaine de la santé pour 1 400 élèves supplémentaires du secondaire.

En février 2022, le ministère a publié la note Politique/Programmes n^{o} 167 (https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-167) , qui présente une nouvelle condition d'obtention du diplôme selon laquelle les élèves doivent obtenir deux crédits d'apprentissage en ligne pour recevoir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). La note décrit les exigences de mise en œuvre ainsi que les dispositions relatives aux exemptions demandées par les parents. La première cohorte d'élèves devant satisfaire cette condition sera diplômée en 2024. Cette condition favorisera le développement de la littératie numérique et d'autres compétences transférables importantes qui favorisent la réussite après l'obtention de leur diplôme et dans tous les aspects de leur vie, y compris l'éducation postsecondaire et l'entrée sur le marché du travail.

Mesures de soutien en santé mentale

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère octroiera au total un financement en santé mentale de près de 118 millions de dollars, soit une augmentation de presque 600 pour cent par rapport à 2017 - 2018. Environ 87,2 millions de dollars sont versés dans le cadre du financement principal de l'éducation, lequel rend possibles diverses initiatives et la dotation en personnel concernant la santé mentale et le bien-être des élèves, y compris la présence d'une ou un responsable en matière de santé mentale dans chaque conseil scolaire, de travailleuses ou travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires, du personnel professionnel et paraprofessionnel (p. ex. des psychologues, des travailleuses sociales ou travailleurs sociaux ainsi que des travailleuses ou travailleurs auprès des enfants et des jeunes), l'apprentissage professionnel et la formation en santé mentale, de même que la collaboration avec des partenaires locaux pour améliorer l'accès grâce à des évaluations précoces, à des recommandations claires et à des parcours de soins entre les écoles et la collectivité.

En outre, les fonds en santé mentale alloués dans le cadre des programmes d'éducation ciblés (PEC) et du financement aux partenaires externes (FAPE) de 2024-2025 visent à consolider le lien crucial entre santé mentale, bien-être et réussite, et à fournir aux élèves des ressources en matière de santé physique et de sécurité. Pour 2024-2025, les fonds

versés aux conseils scolaires dans le cadre des PEC devraient s'élever à 23,2 millions de dollars, dont 14 millions pour l'offre de services aux élèves durant l'été. En outre, divers tiers recevront 7,2 millions par l'intermédiaire du FAPE.

Le ministère a révisé le cours **Exploration de carrière** de 10e année pour y inclure un nouvel apprentissage obligatoire sur la littératie en santé mentale. Pour appuyer la mise en œuvre du curriculum révisé, le ministère présente de nouveaux modules sur la littératie en santé mentale pour les élèves de 10e année qui cadrent avec le nouvel apprentissage. Ces modules, qui pourront être adaptés pour l'apprentissage en ligne et en personne, s'inspirent du succès obtenu par les modules d'apprentissage sur la littératie en santé mentale destinés aux élèves de 7e et de 8e année, devenus obligatoires en janvier 2024. Le cours révisé sera enseigné dès septembre 2024 et permettra aux élèves d'apprendre à reconnaître les signes d'accablement ou de difficulté ainsi qu'à savoir où trouver de l'aide localement en cas de besoin.

Le ministère continuera également de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires externes pour que l'ensemble des élèves et leurs familles aient accès à des services de santé mentale. Enfin, le ministère finance Santé mentale en milieu scolaire Ontario, son partenaire de mise en œuvre, pour que celui-ci mette au point des ressources, des formations et des programmes en santé mentale fondés sur des données probantes et adaptés à la culture, de sorte que les mesures de soutien soient cohérentes et adéquates dans tous les conseils scolaires.

Équité et inclusion

Afin de favoriser un système d'éducation inclusif, le ministère a annoncé plusieurs mesures pour moderniser le curriculum qui seront mises en œuvre en septembre 2025. Ces mesures visent à ce que l'ensemble des élèves se retrouvent dans le curriculum et qu'elles et ils puissent découvrir des expériences et des points de vue variés. On ajoute notamment un apprentissage obligatoire sur l'importance de la famine génocidaire ukrainienne de 1932-1933, sur l'Holocauste et sur l'histoire et les contributions de la population canadienne noire dans le cours d'histoire du Canada de 10e année. Les programmes-cadres d'histoire de 7e et de 8e années seront également révisés afin d'y ajouter un apprentissage obligatoire sur les Canadiens noirs. Le tout complète l'apprentissage obligatoire sur l'Holocauste ajouté au programme-cadre d'études sociales de 6e année en 2023-2024.

Globalement, cette modernisation du curriculum permettra aux élèves de mieux

comprendre comment repérer, réfuter et modifier les hypothèses qui alimentent les préjugés et les stéréotypes, y compris l'antisémitisme et les autres formes de racisme.

Responsabilisation et transparence

Le ministère poursuit la mise en œuvre du projet de loi 98, la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* (https://news.ontario.ca/fr/statement/1003340/lontario-tient-lengagement-quil-a-pris-envers-les-parents-concernant-le-retour-a-lessentiel) , pour accroître la transparence et la responsabilisation face aux parents.

L'année prochaine, un processus clair et transparent sera instauré pour évaluer et surveiller le rendement des directrices et directeurs de l'éducation dans tous les conseils scolaires.

Le rendement sera désormais mesuré chaque année selon un ensemble de critères d'évaluation obligatoires et selon tout autre critère établi par les conseils scolaires en collaboration avec leurs directrices et directeurs de l'éducation en fonction des besoins locaux. Les parents membres de chaque conseil d'école, les partenaires et le personnel du conseil scolaire ainsi que les conseillères et conseillers scolaires et les élèves conseillères et conseillers pourront donner leur avis dans le cadre d'une évaluation semestrielle tous azimuts qui orientera l'évaluation finale des directrices et directeurs. Le nouveau processus d'évaluation garantira la responsabilisation de l'ensemble des directrices et directeurs de l'éducation face aux élèves et aux parents. Il aidera également les conseils scolaires à respecter les priorités provinciales ayant trait à l'amélioration du rendement des élèves.

D'ailleurs, le ministère a établi des priorités provinciales ayant trait au rendement des élèves que les conseils scolaires sont tenus d'adopter dans leurs plans pluriannuels. Afin de garantir la responsabilisation face aux parents, les conseils scolaires devront dès juin publier en ligne leurs plans concernant le rendement des élèves. Ces priorités renseigneront plus clairement les parents sur la manière dont les conseils scolaires répondent aux besoins de leurs enfants.

Concordance des programmes et des priorités du gouvernement

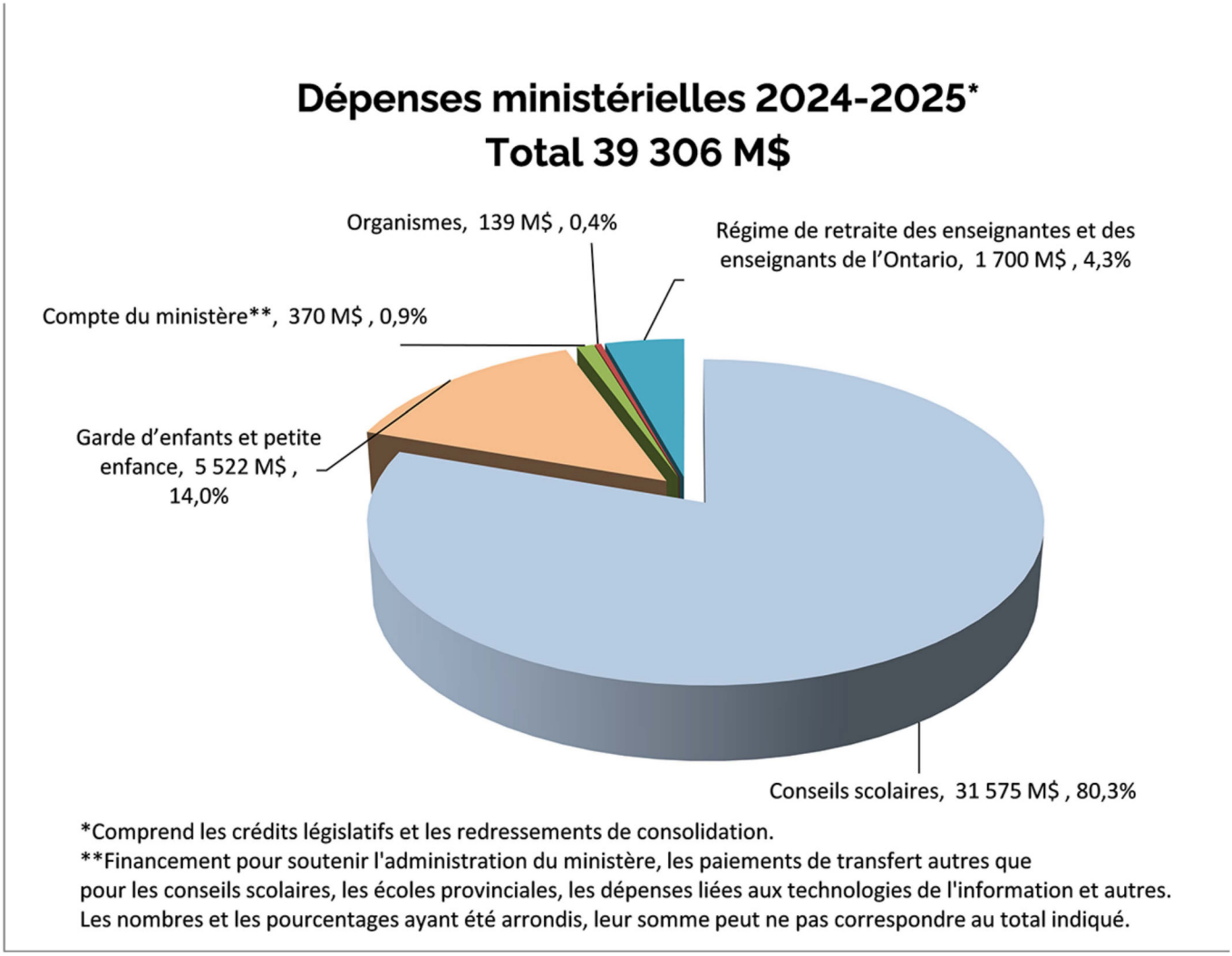
Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement que le ministère appuie directement par sa gamme de services et de mesures de soutien.

Priorité du gouvernement	Responsabilité du ministère de l'Éducation
De meilleurs services pour vous	• Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance pour les enfants et les familles de l'Ontario • Cadres de financement et de responsabilisation pour l'administration du système d'éducation de l'Ontario, de la maternelle à la 12e année • Initiatives visant à consolider la culture du respect des droits de la personne et de l'équité dans le système d'éducation • Programmes pour favoriser le rendement des élèves francophones • Programmes pour favoriser l'éducation autochtone, l'éducation inclusive, le bien-être et la participation des parents et de la communauté • Mesures de soutien à la réussite et au rendement équitable des élèves ayant besoin de programmes d'enseignement et de services à l'enfance en difficulté dans les conseils scolaires de district et les écoles provinciales et d'application • Curriculum qui prépare les jeunes à leur avenir grâce à des compétences de base et transférables ainsi qu'à des compétences professionnelles orientées vers les marchés du travail locaux et les secteurs économiques à forte demande
Construire des routes, des réseaux de	• Ajout de places dans les écoles et les services de garde, et amélioration du transport afin de

Priorité du gouvernement	Responsabilité du ministère de l'Éducation
transport en commun et des infrastructures	répondre aux besoins des communautés en croissance
Œuvrer pour les travailleurs	• Mise en œuvre de la Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants afin de favoriser le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) dans toute la province • Stratégie de rétention du personnel enseignant mettant l'accent sur le recrutement de personnel francophone pour garantir la présence de personnel qualifié requis dans toutes les écoles • Soutien aux négociations collectives
Garder les coûts bas pour vous	• Réduction des frais de garde dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Information financière du ministère

Le graphique suivant illustre les investissements du ministère en 2024-2025 qui permettront à la population ontarienne de bénéficier de services de garde d'enfants et d'une éducation élémentaire et secondaire responsables et de grande qualité, et qui placeront l'avenir de la population et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.



Dépenses ministérielles 2024-2025 — Total 39 306 M$[1]

Conseils scolaires : 31 575 $

80,3 %

Garde d'enfants et petite enfance : 5 522 $

14,0 %

Compte du ministère[2] : 370 $

0,9 %

Organismes : 139 $

0,4 %

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : 1 700 $

4,3 %

Total des dépenses ministérielles : 39 306 $

100 %

Remarque : Les nombres et les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M$)

Poste	Montant (M$)
Fonctionnement	37 263,7
Immobilisations	2 041,9
TOTAL[3]	**39 305,6**

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Charges de fonctionnement

Crédits et programmes	Prévisions 2024–2025 $	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 $	%	Prévisions 2023–2024[3] $	Chiffres provisoires 2023–2024 [3] $	Chiffres réels 2022–2023 [3] $
Programme d'administration du ministère	249 133 00	3 497 200	16,3	214 161 00	26 214 600	279 816 96
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	293 942 557 00	(1 464 377 700)	(4,7)	308 586 334 00	30 958 747 000	273 999 248 69

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	564 533 300	222 100	0,4	562 312 200	59 141 500	504 255 70
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	533 392 070 0	871 128 500	19,5	446 279 220 0	4 288 706 000	361 771 891 5
Total à voter — Charges de fonctionnement	**348 095 430 00**	**(589 529 900)**	**(1,7)**	**353 990 729 00**	**35 332 809 100**	**310 960 510 050**
Crédits législatifs	1 700 083 187	(11 000 000)	(0,6)	1 711 083 187	1 653 083 187	1 661 082 346
Total du ministère — Charges de fonctionnement	**365 096**	**(600 529 900)**	**(1,6)**	**371 101**	**36 985 892 2**	**327 571**

	26 187			**56 087**	**87**	**33 396**
Redressement de consolidation — Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	3 920 000	46 300	1,2	3 873 700	8 957 900	11 110 288
Redressement de consolidation — Santé Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	(3 925 00)
Redressement de consolidation — Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	(660 600)	(283 100)	75,0	(377 500)	(705 300)	(15 406 30)
Redressement de consolidation — Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	144 361 00	2 431 900	20,3	120 042 00	14 296 100	7 942 827

Redressement de consolidation — Reclassement des intérêts débiteurs – The 55 School Board Trust	(65 723 500)	s.o.	s.o.	(65 723 500)	(65 723 400)	(65 836 548)
Redressement de consolidation — Écoles	845 346 300	1 656 245 300	(204,2)	(810 899 000)	(604 671 300)	180 165 049 6
Redressement de consolidation — Collèges	(25 421 200)	(1 349 000)	5,6	(24 072 200)	(25 788 000)	(25 999 586)
Redressement de consolidation — Hôpitaux	(10 481 300)	(2 197 500)	26,5	(82 838 00)	(11 981 300)	(99 082 07)
Redressement de consolidation — Science Nord	(12 000 000)	(1 200 000)	s.o.	s.o.	s.o.	(750 000)

	)					
Redressement de consolidation — Centre des sciences de l'Ontario	(100 000)	(1 000 000)	s. o.	s. o.	s.o.	s. o.
Redressement de consolidation — Portefeuille immobilier général	(51 125 00)	(800)	s. o.	(51 117 00)	(5 192 10 0)	(52 230 26)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**372 637 294 87**	**1 052 163 200**	**2, 9**	**362 115 662 87**	**36 295 08 4 887**	**344 681 865 10**

Actifs de fonctionnement

Crédits et programmes	Prévisions 2024	Variations par rapport aux prévisions de 2023-202	%	Prévisions 2023–20	Chiffres provisoires 2023–	Chiffres réels 2022–

	–25 $	4 $		24[3] $	2024 [3] $	2023 [3] $
Programme d’éducation élémentaire et secondaire	100 0	s.o.	s. o.	100 0	1 000	s. o.
Groupement de l’information et de la technologie de l’information pour les services à la collectivité	100 0	s.o.	s. o.	100 0	1 000	s. o.
Total à voter — Actifs de fonctionnement	**200 0**	**s.o.**	**s. o.**	**200 0**	**2 000**	**s. o.**
Total du ministère — Actifs de fonctionnement	**200 0**	**s.o.**	**s. o.**	**200 0**	**2 000**	**s. o.**

Charges d’immobilisation

Crédits et programmes	Prévisions	Variations par rapport aux	%	Prévisions	Chiffres pro	Chiffres rée

	2024–25 $	prévisions de 2023-2024 $		2023–2024[3] $	visoires 2023–2024 [3] $	ls 2022–2023 [3] $
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 333 597 400	338 240 400	17,0	1 995 357 000	2 294 297 200	1 794 777 209
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	222 427 600	(117 900)	(0,1)	222 545 500	86 250 200	1 975 567
Total à voter — Charges d'immobilisations	**2 556 025 000**	**338 122 500**	**15,2**	**2 217 902 500**	**2 380 547 400**	**1 796 752 776**

Crédits législatifs	3 609 100	(876 900)	(19,5)	4 486 000	3 430 400	3 932 370
Total du ministère — Charges d'immobilisations	**2 559 634 100**	**337 245 600**	**15,2**	**2 222 388 500**	**2 383 977 800**	**1 800 685 146**
Redressement de consolidation — Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	961 900	(608 800)	(38,8)	1 570 700	1 024 700	1 279 271
Redressement de consolidation — Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	794 200	299 600	60,6	494 600	923 500	1 413 188

Redressement de consolidation — Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	225 000	25 000	12,5	200 000	140 300	153 854
Redressement de consolidation — Écoles	(506 053 300)	(325 430 900)	180,2	(180 622 400)	(331 502 600)	348 902 87
Redressements consolidés — Financement fédéral — Contrepassation de charges — Ministère	(50 419 00)	33 683 900	(87,0)	(38 725 800)	(93 87 1 900)	(100 229 235)
Redressement de consolidation — Portefeuille immobilier général	(86 115 00)	s.o.	s.o.	(86 115 00)	(8 000 000)	(46 425 45)

Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**204 190 850 0**	**45 214 400**	**2,3**	**199 669 410 0**	**1 952 691 800**	**173 354 996**

Biens immobilisés

Crédits et programmes	**Prévisions 2024–25 $**	**Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 $**	**%**	**Prévisions 2023–2024[4] $**	**Chiffres provisoires 2023–2024 [4] $**	**Chiffres réels 2022–2023 [4] $**
Programme d’éducation élémentaire et secondaire	438 850 0	s.o.	s.o.	438 850 0	402 800	212 855 0

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	470920 0	4 708 200	470 820,0	100 0	s. o.	s. o.
Total à voter — Biens immobilisés	514770 0	4 708 200	1 071,3	43 950 0	40 280 0	2 128 550
Total du ministère — Biens immobilisés	514770 0	4 708 200	1 071,3	43 950 0	40 280 0	2 128 550
Total du ministère — Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	393 056 379 87	1 097 377 600	2,9	38 2 082 603 87	38 2 477 766 87	36 2 017 364 76

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des	**Chiffr**	**Chiffr**	**Prévi**	**Prév**

tendances	es réels 2021-2022 [5] $	es réels 2022-2023 [5] $	sions 2023-2024 [5] $	ision s 2024-2025 $
Total du ministère — Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	31 562 848 712	36 201 736 476	38 208 260 387	39 305 637 987
Variation en pourcentage	s.o.	15%	6%	3%

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

- Budget des dépenses (https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses)
- Comptes publics de l'Ontario : éditions antérieures (https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures)
- Bâtir un Ontario meilleur : Budget de l'Ontario 2024 (https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html)

Organismes, conseils et commissions

Organismes, conseils et commissions [6]	Prévisions 2024-202	Chiffres réels provisoires 2023-202	Chiffres réels 2022–

	5 – Dépenses $	4 – Dépenses $	2023 – Dépenses $
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) — Charges de fonctionnement	50 462 900	49 106 800	42 906 800
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TFO) — Charges d'immobilisations	1 536 000	1 536 000	1 536 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) — Charges de fonctionnement	30 216 000	29 839 800	24 793 700
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) — Charges d'immobilisations	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	28 686 200	28 330 600	25 482 676
Administration des écoles provinciales	20 000	18 400	13 413
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	35 000	5 834	6 023

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) est l'organisme d'apprentissage et de médias numériques de langue anglaise financé par les fonds publics de l'Ontario. Le mandat de TVO consiste notamment à offrir aux élèves de l'Ontario des mesures de soutien efficaces et innovantes, y compris des ressources numériques liées au curriculum. TVO offre ces mesures au moyen de la télédiffusion traditionnelle et de technologies en ligne, par exemple de l'apprentissage à distance par le Centre d'études indépendantes et des ressources d'apprentissage numérique aux élèves, aux parents et au personnel enseignant par l'intermédiaire de TVO Learn. De plus, TVO contribue à la modernisation de l'apprentissage en ligne par l'élaboration continue de ressources d'apprentissage numérique pour la maternelle à la 12^{e} année. TVO est régi par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral et par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre du contenu et des services multimédias éducatifs et culturels de grande qualité aux 12 conseils scolaires de district de langue française, au Consortium Centre Jules-Léger ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. TFO fournit également des ressources pour l'enseignement du français langue seconde aux 60 conseils scolaires de district de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de soutien et les ressources de TFO contribuent à l'atteinte des priorités du ministère en matière de réussite des élèves. TFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone qui concernent la petite enfance, la littératie et la numératie, l'élaboration de ressources et de programmes éducatifs numériques ainsi que la Politique d'aménagement linguistique (PAL).

Organismes de services opérationnels

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) administre les évaluations de recensement à grande échelle pour évaluer le rendement des élèves de 3^{e} et de 6^{e} années en lecture, en écriture et en mathématiques et celui des élèves de 9^{e} année en

mathématiques ainsi que le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario. Généralement administré en 10e année, le TPLC est le principal moyen de satisfaire à la condition d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario en matière de compétences linguistiques. L'OQRE publie les résultats annuels de chacune de ses évaluations en anglais et en français et donne au système d'éducation accès aux résultats individuels des élèves et aux résultats par école et par conseil scolaire. L'OQRE administre en outre la participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales comme le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) et le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS). En 2019, le gouvernement a rendu obligatoire le Test de compétences en mathématiques (TCM) pour obtenir la certification auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. De plus, l'élaboration et la notation du TCM ainsi que la production de rapports connexes ont été ajoutées au mandat de l'OQRE. Le TCM s'inscrit dans le cadre de l'engagement du ministère à aider le personnel enseignant à mieux se préparer pour enseigner les notions de base en mathématiques et à rassurer les parents quant au fait que le système d'éducation de l'Ontario demeure l'un des meilleurs au monde. L'exigence concernant le TCM a été suspendue en 2021, mais sera rétablie en 2024-2025.

Administration des écoles provinciales

L'Administration des écoles provinciales (AEP) a été constituée en tant qu'organisme du ministère en 1975 en vertu de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. L'AEP est l'employeur officiel des enseignantes et enseignants en poste dans les écoles provinciales, le personnel est représenté par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales, un district de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario. L'AEP est également l'employeur officiel des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles provinciales, des personnes qui ne sont pas représentées par un syndicat et qui n'ont pas de convention collective. L'AEP examine les modalités d'emploi du personnel des directions et des directions adjointes et donne des conseils à cet égard. L'AEP prend également des décisions sur les demandes de congé, entend les griefs, contribue au règlement des griefs et ratifie les accords conclus entre les parties aux tables de négociation centrales et locales.

Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté conseille le ministre sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Organigramme du ministère

- **Ministre, Stephen Lecce**
  - **Adjoint parlementaire, Billy Pang**
  - **Adjointe parlementaire, Natalie Pierre**
  - **Sous-ministre, Kate Manson-Smith**
    - **Attachée de direction, Anne Sealey**
    - **Directeur, Direction des communications, Ian Ross**
    - **Sous-ministre adjoint, Division des politiques et de la planification stratégiques, Phil Graham**
      - **Attachée de direction, Lillian Lo**
      - **Directrice, Direction des politiques stratégiques et des ressources humaines en éducation, Rupinder Johal**
      - **Directeur, Direction de la planification stratégique, de la coordination et des affaires intergouvernementales, Eric Ward**

- Directrice, Direction des données relatives à l'éducation, Claire Corinthios
- Directrice, Direction de l'analyse relative à l'éducation, Nam Bains

- Sous-ministre adjoint, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation, Andrew Davis
  - Attachée de direction, Melinda Broy
  - Directeur, Direction des opérations relatives aux relations de travail, Matthew Beattie
  - Directrice, Direction des opérations relatives aux relations de travail (éducation en langue française), Heather Diggle
  - Directrice générale, Bureau du financement de l'éducation, Doreen Lamarche
    - Directrice, Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation, Xiaofei Wang
    - Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, Andrew Yang
    - Directrice, Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement et aux relations de travail, Romina Di Pasquale

- Sous-ministre adjointe, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires, Didem Proulx
  - Attachée de direction, Elena Wagner

- Directrice, Direction des politiques d'immobilisations, Andrea Dutton
- Directeur, Direction des programmes d'immobilisations, Paul Bloye
- Directeur, Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires, Mehul Mehta
- Directrice, Direction du soutien opérationnel stratégique, Patrizia Del Riccio

- Sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, Holly Moran
  - Attachée de direction, Robyn Trew
  - Directrice, Direction de la petite enfance, Katie Williams
  - Directrice, Direction générale de la garde d'enfants, Karen Puhlmann
  - Directeur, Direction générale du financement, Matthew DesRosiers

- Sous-ministre adjointe, Division de l'éducation autochtone et du bien-être, Claudine Munroe
  - Attachée de direction, Olivia Marquis-Harvey
  - Directeur, Bureau de l'éducation autochtone, Nick Bertrand
  - Directeur, Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles, Patrick Byam

- Directrice, Direction de l’éducation inclusive, des priorités et de la participation, Suzanne Gordon
- Sous-ministre adjoint, Division du soutien aux élèves et des services régionaux, Clayton La Touche
  - Attachée de direction, Shubhina Dayal
  - Directrice, Direction de l’éducation de l’enfance en difficulté et de la réussite pour tous, Charmaine Perera
  - Directrice, Direction de la santé mentale, Shirley Carder
  - Directeur, Direction des services régionaux [pour les bureaux régionaux de Barrie; London; Ottawa; Sudbury-North Bay; Thunder Bay et de la région de Toronto], Andrew Locker
  - Directrice générale, Direction des écoles provinciales et d’application, Stephany Balogh
    - Directeur, Opérations et services de soutien, Aaron Moffatt
- Sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves, Yael Ginsler
  - Attachée de direction, Hannah McKibbon
  - Directeur, Direction des politiques relatives au curriculum, à l’évaluation et à la réussite des élèves, Mishaal Surti
  - Directrice, Direction de la formation professionnelle et de l’apprentissage, Dianne Oliphant

- Directeur, Direction de l'apprentissage numérique et en ligne, Bill Torrens

- Sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française, Didier Pomerleau
  - Attaché de direction, Alain Daoust
  - Directeur, Direction des politiques et des programmes d'éducation en langue française, Luc Davet
  - Directrice, Direction de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française, Roxanne Hotte

- Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint, Division de la gestion et des services ministériels, Louis Dimitracopoulos
  - Attachée de direction, Denise Vanek
  - Directrice, Direction de la gestion stratégique des ressources humaines, Nadine Ramdial
  - Directrice, Direction de la coordination générale, Vanessa Bennett
  - Directeur, Direction des finances et des services ministériels, Paul Cleaver
  - Directrice, Direction des paiements de transfert et des finances de la division, Mersad Fard
  - Directrice, Équipe des services de vérification pour l'éducation, Vérification interne de l'Ontario, Anne Piattella

- Directeur, Direction des services juridiques, Amyn Hadibhai
- Directrice de l'information et sous-ministre adjointe, Groupement information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité, Rocco Passero
  - Attachée de direction, Marie Dearlove
  - Directeur, Direction des solutions iACCESS, Farshad Mahlooji
  - Directeur, Direction de la planification stratégique et de la gestion des relations opérationnelles, Sachin Jain
  - Directeur, Direction des solutions de collecte des données et d'aide à la décision, Carm Scarfo
  - Directeur, Direction des solutions de gestion des cas et des subventions, Sanaul Haque
- Sous-ministre adjoint, Secrétariat de l'équité en matière d'éducation et de gouvernance, Rachel Osborne
  - Attachée de direction, Devraj Raj
  - Directrice, Direction de l'équité en éducation et de la gouvernance des conseils d'administration, Anusha Tikaram

Organismes, conseils et commissions

- Conseil consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Commission des langues d'enseignement de l'Ontario

- Commission des relations de travail en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario
- Administration des écoles provinciales

Rapport annuel 2023-2024

Sommaire des réalisations de 2023-2024

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

En 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un accord de 13,2 milliards de dollars (https://news.ontario.ca/fr/release/1001868/un-accord-de-132-milliards-de-dollars-sur-les-services-de-garde-denfants-permettra-de-reduire-les-frais-pour-les-familles) qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. En 2023-2024, l'Ontario a atteint des objectifs clés concernant la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (système d'AGJE) (https://www.ontario.ca/fr/page/accord-entre-le-canada-et-lontario-sur-la-petite-enfance-et-la-garde-de-jeunes-enfants) . En voici quelques-uns :

Réduire les frais pour les parents d'enfants de moins de six ans

En vue de rendre les services de garde d'enfants plus abordables pour les familles, le ministère réduit progressivement les frais moyens pour les enfants de 0 à 6 ans qui fréquentent des programmes de garde d'enfants agréés inscrits au système d'AGJE. Les réductions de frais ont commencé au printemps 2022, comme suit :

- réduction des frais allant jusqu'à 25 pour cent (minimum de 12 $ par jour) rétroactive au 1er avril 2022;
- réduction supplémentaire des frais d'une moyenne de 50 pour cent par rapport aux

frais de 2020 pour atteindre une moyenne de 23 $ par jour à partir du 31 décembre 2022;

- frais de garde d'enfants de 10 $ par jour en moyenne d'ici mars 2026.

Augmenter les places en services de garde

Pour améliorer l'accès, l'Ontario s'engage à créer 86 000 places en services de garde agréés pour les enfants de 0 à 5 ans (ce qui représente une augmentation par rapport à 2019) d'ici le 31 décembre 2026. La Province travaille avec les gestionnaires de système de services (https://www.ontario.ca/fr/page/gestionnaires-de-systeme-de-services-pour-les-programmes-de-garde-denfants-et-de-la-petite) pour que des services de garde d'enfants abordables soient offerts dans les collectivités qui en ont le plus besoin.

En mai 2023, le ministère de l'Éducation a alloué plus de 72 500 nouvelles places en services de garde aux gestionnaires de système de services pour 2022-2026 dans le cadre du Plan de croissance dirigée de l'Ontario. Ces places seront créées au cours des prochaines années et permettront à davantage de familles ontariennes d'obtenir des services de garde de qualité pour leurs enfants.

Soutenir le personnel de la petite enfance

En novembre 2023, le ministère a annoncé une stratégie globale (https://news.ontario.ca/fr/release/1003833/lontario-annonce-une-strategie-globale-visant-a-renforcer-la-main-doeuvre-des-services-de-garde-denfants-et-a-proteger-les-enfants) visant à renforcer la main-d'œuvre des services de garde d'enfants et à protéger les enfants.

Financé par l'accord sur l'AGJE, le plan de l'Ontario prévoit une augmentation du salaire des EPEI et une stratégie à plusieurs volets pour le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs :

- augmentation du salaire de départ des EPEI à l'emploi d'exploitants de services de garde d'enfants inscrits au système d'AGJE;
- facilitation de l'entrée dans la profession et du développement de carrière;
- augmentation du plafond d'admissibilité d'un dollar l'heure afin que davantage d'EPEI puissent en bénéficier;
- réduction des formalités administratives pour les employeurs et octroi d'une plus grande souplesse pour la dotation en personnel de leurs programmes.

Soutenir la petite enfance et la garde d'enfants

Les investissements du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada dans le système de garde d'enfants et de la petite enfance pour 2024 s'élèveront à plus de 4 milliards de dollars. Le financement contribuera à la mise en œuvre de réductions de frais, de mesures de soutien à la main-d'œuvre et d'autres mesures précédemment annoncées.

En outre, pour la sécurité des enfants, tous les exploitants d'un service de garde d'enfants devaient instaurer une politique en matière d'arrivée et de départ sécuritaires avant le 1er janvier 2024.

La Province continue d'investir 203 millions de dollars par année par l'intermédiaire de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial pour financer l'augmentation du salaire du personnel.

De la maternelle à la 12e année

Comme décrit dans le Plan publié 2023-2024, le ministère oriente les politiques et les programmes, et offre du soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes. Il est prévu que les Subventions pour les besoins des élèves (https://www.ontario.ca/fr/page/financement-de-leducation-pour-2022-2023) et le Fonds pour les priorités et les partenariats (https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/B2022/B05_FR.pdf) pour 2023-2024 soient de 693 millions de dollars de plus en financement de base pour les Subventions pour les besoins des élèves par rapport à l'année précédente, une augmentation de 2,7 pour cent. De plus, les élèves de l'Ontario ont bénéficié du niveau de financement de base par élève le plus élevé de l'histoire de la province, soit 13 125 $.

Les résultats des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE de 2022-2023 montrent une amélioration modérée en lecture, en écriture et en mathématiques dans toutes les années d'études. Les résultats démontrent l'efficacité du plan de l'Ontario visant à offrir une année scolaire sans interruptions avec un accent renouvelé sur le retour aux éléments fondamentaux et l'amélioration des compétences de base en lecture et en mathématiques.

Au cours de l'année, le ministère a supervisé l'enseignement primaire et secondaire financé par les fonds publics, a lancé son plan visant à renforcer les compétences en mathématiques, en écriture et en lecture, a amélioré la responsabilisation et la

transparence dans les écoles de l'Ontario, a lutté contre la violence et amélioré la sécurité, et a lancé un nouvel apprentissage en santé mentale.

Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves

En juin 2023, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* (https://news.ontario.ca/fr/statement/1003340/lontario-tient-lengagement-quil-a-pris-envers-les-parents-concernant-le-retour-a-lessentiel) afin de recentrer le système d'éducation sur le rendement des élèves en donnant la priorité à l'apprentissage par l'expérience pratique et au développement des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le ministère a mis en œuvre diverses mesures visant à mieux recentrer les conseils scolaires sur le rendement scolaire et le développement des aptitudes à la vie quotidienne et des compétences professionnelles ainsi qu'à faire preuve d'une transparence accrue envers les élèves et les familles. En outre, des changements ont été apportés pour optimiser les immobilisations corporelles des conseils scolaires afin d'accélérer la construction d'écoles modernes, de mieux utiliser la capacité des écoles et d'accroître la responsabilisation et la transparence. Dans la foulée, le ministère a publié le cadre du plan pour la réussite des élèves afin de définir les objectifs et les indicateurs de rendement des élèves pour les conseils scolaires, d'élaborer des plans d'action et de suivre les progrès réalisés quant à l'amélioration des résultats des élèves. Les conseils scolaires publieront les premiers résultats de ces plans en juin.

En mars, la Province a adopté un nouveau règlement visant à consolider le leadership des conseils scolaires par l'instauration d'un processus transparent et normalisé et de critères d'évaluation obligatoires de manière à ce que le rendement des leaders soit régulièrement évalué dans tous les conseils scolaires. Pour ce faire, entre autres, les parents membres de chaque conseil scolaire donnent leur avis sur les nouvelles évaluations normalisées du rendement des directrices et directeurs de l'éducation. Les conseils scolaires sont désormais tenus de rendre compte publiquement de leurs séances de perfectionnement professionnel.

Afin de garantir la transparence, le ministère a lancé un nouveau guide à l'intention des parents pour les aider à mieux comprendre l'éducation de leur enfant, y compris en les informant sur :

- les options d'apprentissage offertes, telles que les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation;

- les occasions de transmettre leurs commentaires aux conseils scolaires, par exemple au moyen de sondages;
- les moyens de participer aux conseils d'école ou aux rencontres des comités de participation des parents;
- les ressources et les mesures de soutien spécialisées offertes pour aider les enfants à réussir.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère poursuivra ses efforts et mettra en œuvre des mesures visant à ce que le système d'éducation publique de l'Ontario soit plus transparent et responsable.

Évaluations nationales et internationales

Les résultats du PISA 2022 ont été publiés le 5 décembre 2023 et constituent les premiers résultats internationaux pour l'Ontario depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Malgré les fermetures d'écoles attribuables à la pandémie, le PISA 2022 indique que l'Ontario continue de faire partie d'un groupe restreint d'instances (https://news.ontario.ca/fr/statement/1003935/lontario-maintient-une-solide-position-internationale-en-mathematiques-en-lecture-et-en-sciences) ayant obtenu les meilleurs résultats en mathématiques, en lecture et en sciences au monde. L'Ontario allie un rendement élevé à une équité relativement grande. Ces résultats confirment que les investissements de la Province dans le cadre du Plan pour le rattrapage et son approche axée sur un retour aux éléments fondamentaux en mathématiques, en lecture et en STIM ont permis de préserver le système d'éducation de calibre mondial de l'Ontario.

Soutenir les écoles de langue française

Le gouvernement de l'Ontario est dévoué à l'éducation de langue française. Les étudiantes et étudiants francophones doivent avoir accès à un milieu d'apprentissage favorable qui leur permet d'apprendre et de réussir. En outre, le gouvernement prend acte des réalités et des défis propres à notre système scolaire de langue française en milieu minoritaire. Voici donc quelques initiatives visant à soutenir l'éducation en langue française :

- La stratégie de l'Ontario pour contrer la pénurie de personnel enseignant de langue française, qui a été annoncée en juin 2021 grâce à un investissement de 12,5 millions de dollars sur quatre ans. Depuis le lancement de la stratégie, le gouvernement a élargi l'accès aux programmes de formation à l'enseignement en :

- soutenant l'élaboration d'un programme en éducation technologique en français en plusieurs sessions à l'Université d'Ottawa, lancé en 2022, dont la première cohorte a été diplômée en 2024;
- favorisant l'élaboration et le lancement d'un programme de formation à l'enseignement en français à l'Université de l'Ontario français;
- faisant passer le plafond de l'effectif pour le nouveau programme de l'Université de l'Ontario français de 0 à 80 équivalents à plein temps par année scolaire;
- finançant 70 places (équivalent à plein temps) réservées aux programmes de formation à l'enseignement en français à l'Université d'Ottawa en 2023-2024.

Voici d'autres exemples d'initiatives visant à soutenir l'éducation en langue française :

- élaboration d'un programme d'intervention en lecture pour les francophones, avec le soutien du centre Jules-Léger;
- soutien personnalisé continu pour les conseils scolaires dans le domaine des mathématiques, avec le soutien d'une responsable provinciale ou d'un responsable provincial des mathématiques francophone;
- nouveau cours de français décloisonné de 9e année et programme-cadre de français pour le palier élémentaire tenant compte des besoins des élèves francophones;
- production de nouveaux cours en ligne de haute qualité et de plusieurs nouvelles ressources d'enseignement en français pour les élèves, le personnel enseignant et les parents, ces nouveautés tenant compte des besoins linguistiques et culturels des communautés francophones minoritaires;
- nouvelles ressources de soutien en matière de langue des signes québécoise (LSQ), y compris manuels scolaires et livres pour enfants nouvellement traduits, afin d'offrir plus d'options pour aider les élèves.

En 2023-2024, nos partenaires en éducation de langue française ont célébré d'importants jalons, comme le 25e anniversaire de l'établissement des 12 conseils scolaires de langue française et le 50e anniversaire de l'établissement du Centre franco (Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques), qui produit du contenu pédagogique et d'apprentissage en français. Avec près de 112 000 élèves fréquentant 483 écoles, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens peuvent s'enorgueillir de la qualité de l'éducation offerte par les écoles de langue française à leurs élèves et de la contribution indispensable de ces écoles à la protection, à la promotion et à la transmission de la

langue et de la culture françaises.

Soutenir les écoles provinciales et d'application

Le gouvernement est fermement engagé à continuer à soutenir et à promouvoir les écoles provinciales et d'application en offrant des occasions d'apprentissage de qualité pour que les élèves aient accès aux programmes et aux ressources nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Le ministère investit 8,6 millions de dollars par an en financement des immobilisations pour la modernisation et la mise à niveau des écoles provinciales et d'application. Le ministère a par ailleurs instauré des normes améliorées en matière de logement des élèves, comprenant des évaluations annuelles par des inspectrices et inspecteurs, afin de veiller à ce que les enfants d'aujourd'hui et de demain aient accès à des ressources et à des programmes spécialisés.

Voici quelques réalisations à ce chapitre :

- taux de conformité de 85 à 95 pour cent à l'issue des plus récentes inspections annuelles, ce qui confirme l'existence d'un environnement sûr, sain et stimulant pour les élèves en hébergement;
- amélioration confirmée des immobilisations sur trois ans afin d'optimiser l'état du logement des élèves et de respecter des exigences en matière d'accessibilité, de santé et de sécurité ainsi que de conformité;
- démarches accrues pour attirer du personnel enseignant doté des qualifications spécialisées nécessaires;
- fourniture de services préscolaires à 592 enfants et leurs familles par l'intermédiaire des services consultatifs pour les enfants sourds ou malentendants et fourniture de services à environ 263 élèves par l'intermédiaire de services consultatifs pour les enfants aveugles ou ayant une basse vision.

Soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté

Selon les prévisions, la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté devait augmenter de 3,4 milliards de dollars pour l'année scolaire 2023-2024, ce qui représente une augmentation d'environ 124,5 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La Province a continué d'accorder du financement hors des Subventions pour les besoins des élèves par l'intermédiaire du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) pour diverses initiatives importantes d'une durée limitée qui aident directement les élèves en classe. En 2023-2024, le ministère a versé le financement suivant aux conseils scolaires par

l'intermédiaire du FPP :

- 29 millions de dollars sous forme de programmes ciblés qui profitent aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation;
- 6,3 millions de dollars sous forme d'investissements auprès de tiers pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Note : En plus de ces investissements dans l'éducation de l'enfance en difficulté, le ministère a investi 92,1 millions de dollars dans des initiatives de soutien au développement du potentiel de l'élève par l'intermédiaire du FPP, ce qui profitera également aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Modernisation du curriculum et retour aux éléments fondamentaux

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le ministère a apporté et a promis d'importantes modifications au curriculum et aux cours afin de préparer les élèves à la réussite et à leurs futurs rôles. En voici des exemples :

- Programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants axé sur le retour aux éléments fondamentaux (https://news.ontario.ca/fr/release/1004097/lontario-annonce-le-programme-cadre-de-la-maternelle-et-du-jardin-denfants-axe-sur-le-retour-aux-elements-fondamentaux)
- Introduction d'un apprentissage obligatoire sur l'histoire des Noirs (https://news.ontario.ca/fr/release/1004168/lontario-introduit-un-apprentissage-obligatoire-sur-lhistoire-des-noirs)
- Enseignement de l'Holodomor désormais obligatoire au palier secondaire (https://news.ontario.ca/fr/release/1003893/lontario-rend-obligatoire-lenseignement-de-lholodomor-au-palier-secondaire)
- Nouvel apprentissage obligatoire élargi de l'Holocauste dans le cours obligatoire d'histoire de 10^{e} année (https://news.ontario.ca/fr/release/1003724/lontario-renforce-lenseignement-de-lholocauste-dans-les-ecoles-secondaires)
- Soutenir les communautés autochtones (https://news.ontario.ca/fr/release/1004152/lontario-offre-plus-de-soutien-en-sante-mentale-aux-communautes-autochtones)
- Lancement d'un nouvel apprentissage en santé mentale (https://news.ontario.ca/fr/release/1002993/lontario-lance-de-nouveaux-apprentissages-en-sante-mentale-et-augmente-le-financement-connexe)

- Lancement d'un plan pour renforcer les compétences en mathématiques, en écriture et en lecture (https://news.ontario.ca/fr/release/1002937/lontario-lance-son-plan-pour-renforcer-les-competences-en-mathematiques-en-ecriture-et-en-lecture)

Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme

Le ministère de l'Éducation collabore avec plusieurs conseils scolaires pour assurer la prestation du Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme. Ce programme est conçu pour favoriser le changement systémique et pour aider à éliminer les obstacles dans les salles de classe et les communautés scolaires.

Il donne aux élèves de nouvelles occasions :

- de travailler leur engagement scolaire;
- de bénéficier d'un meilleur soutien pour atteindre leurs objectifs scolaires;
- d'établir des liens avec diverses ressources communautaires et scolaires;
- d'acquérir la confiance et la détermination nécessaires pour assister à leurs cours et obtenir leur diplôme.

Le ministère a lancé le programme en 2019, avec huit conseils scolaires participants. À l'heure actuelle, le programme est présent dans 26 conseils scolaires. Les accompagnatrices et accompagnateurs pour l'obtention du diplôme ont établi des partenariats de travail avec 50 organismes communautaires vers lesquels les élèves peuvent se tourner pour recevoir des mesures de soutien adaptées à la culture.

Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme

Le ministère de l'Éducation collabore avec plusieurs conseils scolaires pour poursuivre la prestation du Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme.

Ce programme aide les élèves autochtones à obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il aide également les élèves autochtones à réussir leur transition des écoles des Premières Nations, financées par le gouvernement fédéral, vers les écoles secondaires financées par le gouvernemental provincial, les études postsecondaires, une formation ou le marché du travail.

L'expérience de vie des accompagnatrices et accompagnateurs est profondément

enracinée dans les communautés et les cultures autochtones. Ainsi, les accompagnatrices et accompagnateurs accompagnent et encadrent des élèves des Premières Nations, métis et inuits tout en les aidant à accéder aux mesures de soutien scolaire et aux ressources communautaires voulues.

Mesures de soutien en santé mentale

L'Ontario a annoncé une augmentation du financement en santé mentale dans les écoles, qui s'établira à plus de 114 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de plus de 500 pour cent par rapport à 2018. Ce financement comprend :

- 50,4 millions de dollars pour aider les conseils scolaires à répondre aux besoins et aux priorités ayant trait à la santé mentale, y compris au perfectionnement professionnel, à l'engagement des élèves, à la promotion du mieux-être et aux professionnels de la santé mentale;
- 26,5 millions pour embaucher des travailleuses ou travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires (postes permanents);
- 12 millions pour que les conseils scolaires puissent offrir des services de santé mentale uniformes et fiables aux élèves et à garantir la continuité des services pendant l'été 2023;
- 10,8 millions de dollars pour que les responsables en matière de santé mentale des conseils scolaires qui collaborent avec des partenaires communautaires puissent offrir des services de santé mentale intégrés pour les élèves;
- 6,5 millions de dollars pour que Santé mentale en milieu scolaire Ontario puisse fournir de l'expertise clinique, des ressources et des outils pratiques pour les éducatrices et éducateurs et offrir des occasions d'apprentissage professionnel aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale dans les écoles;
- 3,8 millions de dollars dans les mesures de soutien en santé mentale destinées aux élèves appartenant à des communautés racisées et marginalisées;
- 2 millions de dollars pour sensibiliser les parents ainsi que les tutrices et tuteurs à la santé mentale des élèves;
- 2 millions de dollars pour répondre aux besoins émergents des élèves en matière de santé mentale, y compris pour des initiatives visant à promouvoir les comportements sains, comme la prévention de la toxicomanie et de la dépendance ainsi que la sensibilisation à celles-ci.

Le 28 juillet 2023, le ministère a publié la note Politique/Programmes 169 (https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-16) sur la santé mentale des élèves, qui comprend 11 exigences relatives à la santé mentale. La note, qui vise à uniformiser de l'offre d'apprentissage, de soutien et de services ayant trait à la santé mentale dans les 72 conseils scolaires de l'Ontario, est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. La note Politique/Programmes 169 consolide les efforts concernant la santé mentale des élèves dans le secteur de l'éducation et le renforcement des partenariats entre les conseils scolaires et le secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Programmes d'immobilisations

Comme il s'y était engagé dans le Plan publié 2023-2024, le ministère a continué à soutenir des milieux d'apprentissage sains et sûrs qui répondent aux besoins des élèves. Pour l'année scolaire 2023-2024, la Province verse un financement d'environ 1,4 milliard de dollars aux conseils scolaires pour rénover et remettre à neuf divers systèmes et éléments de bâtiment vieillissants. Chaque année scolaire, le financement destiné à la réfection permet de concrétiser en moyenne 3 500 projets de réparation et de réfection de bâtiments et de sites scolaires dans toute la province.

Le gouvernement de l'Ontario a également introduit de nouvelles mesures (https://news.ontario.ca/fr/release/1003962/lontario-devoile-son-plan-pour-construire-plus-rapidement-des-ecoles-modernes) pour construire plus rapidement des écoles modernes. Ces mesures réduiront le temps de construction (jusqu'à 50 pour cent) afin de suivre le taux de croissance sans précédent de la province. D'autres améliorations ont été intégrées à la phase de 2023-2024 du Programme d'immobilisations prioritaires, y compris l'établissement des priorités pour les projets prêts à être commencés, le renforcement du cadre de responsabilisation, la normalisation de la conception, l'amélioration de la collaboration entre conseils scolaires et municipalités, et la diminution des formalités administratives.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 21 écoles ou agrandissements ont ouvert leurs portes, y compris six projets d'écoles de langue française, ce qui a créé plus de 7 000 places pour les élèves et un peu plus de 700 places en services de garde. Les conseils scolaires sont invités à normaliser la conception de la construction des nouvelles écoles, à cibler des possibilités de collaboration dans des projets d'utilisation conjointe des écoles et à présenter des projets prêts à commencer. Ces mesures mettront à la disposition des élèves de l'Ontario des espaces d'apprentissage de pointe et permettront

de donner accès aux services de garde d'enfants à davantage de familles ontariennes.

Relations de travail

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Couronne et les associations d'employeurs ont continué de négocier de nouvelles ententes centrales avec les tables de négociation centrales restantes représentant le personnel enseignant ainsi que les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation.

En août 2023, l'Ontario est parvenu à une entente avec la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, à la fois pour le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation. Des ententes ont ensuite été conclues avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, pour le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation, à l'automne 2023, avec l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, en février 2024, et avec l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, en mars 2024. Les négociations avec l'Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario se poursuivent.

Améliorer le recrutement des enseignantes et des enseignants

Certificat transitoire

Le ministère a collaboré avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour introduire un nouveau certificat transitoire permettant aux étudiantes et aux étudiants admissibles fréquentant des programmes de formation à l'enseignement réguliers de travailler dans les écoles financées par les fonds publics pendant leurs études. Ce certificat fournira aux candidates ou candidats à l'enseignement de l'expérience pratique qui les armera au mieux pour leur entrée dans la profession et qui donnera aux conseils scolaires une certaine flexibilité pour gérer leurs besoins en personnel à court terme.

Délai de certification

Le ministère de l'Éducation a travaillé de concert avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour apporter les modifications réglementaires permettant de faire passer la durée nécessaire pour prendre une décision quant au certificat pour les enseignantes et enseignants ayant fait leur formation à l'étranger de 120 jours civils à 60 jours ouvrables, sauf dans des circonstances exceptionnelles. De plus, les modifications

sont venues codifier les pratiques et les exigences existantes pour les candidates et candidats à la mobilité de la main-d'œuvre nationale des autres provinces, ainsi que pour les candidates et candidats à la formation initiale à l'enseignement. Ces modifications contribueront à ce que les enseignantes et enseignants puissent enseigner rapidement dans les salles de classe de l'Ontario.

Indicateurs de rendement

Le ministère s'est engagé à améliorer les résultats de l'ensemble des élèves de l'Ontario, en mettant l'accent sur les indicateurs suivants pour évaluer notre réussite :

Amélioration des résultats en mathématiques

Le ministère s'efforce d'augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 3e, en 6e et en 9e année. En octobre 2022, après deux années de perturbations de l'apprentissage en raison de la COVID-19, l'OQRE a publié les résultats de l'évaluation du rendement des élèves en mathématiques. Les résultats de 2021-2022 servent de référence pour le rendement des élèves, puisque de nombreuses modifications ont été réalisées depuis l'évaluation précédente en 2018-2019 (p. ex. l'introduction d'un nouveau programme-cadre de mathématiques au palier élémentaire ainsi qu'un nouveau format numérique pour les évaluations de l'OQRE). L'évaluation de l'OQRE de 2022-2023 montre une amélioration des résultats de mathématiques en 3e, en 6e et en 9e année par rapport à 2021-2022.

Amélioration des résultats en mathématiques chez les élèves de l'élémentaire

Indicateur	Valeur et date de référence[7]	Valeur et date de tendance[7]	Valeur et dates cibles[7]

Indicateur	Valeur et date de référence[7]	Valeur et date de tendance[7]	Valeur et dates cibles[7]
Accroître le pourcentage d'élèves de l'élémentaire qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 3e et en 6e années (total du système scolaire francophone et du système anglophone)	53 % (06-2022)	55 % (06-2023)	56 % (06-2026)
Accroître le pourcentage d'élèves du secondaire qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 9e année (total du système scolaire francophone et du système anglophone)	53 % (06-022)	54 % (06-2023)	56 % (06-2026)

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques

Le ministère s'engage à doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Il effectue un suivi du pourcentage d'élèves inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12e année ou de sciences de 11e ou de 12e année. Cette mesure fait également l'objet d'un suivi pour les filles. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves, y compris le nombre de filles, qui choisissent des cours optionnels qui les préparent à réussir dans les STIM. Pendant l'année scolaire 2021-2022, 60,5 pour cent des élèves de 11e et de 12e année étaient inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12e année ou de sciences de 11e ou de 12e année.

Pendant cette même année scolaire, 61,4 pour cent des filles de 11e et de 12e année étaient inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12e année ou de sciences de 11e ou de 12e année. (Note : Les élèves qui sont inscrits ou inscrites à plus d'un cours n'entrent qu'une seule fois dans le calcul, selon les données 2021-2022 préliminaires du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn), en date de septembre 2023.)

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)

Indicateur	Valeur et date de référence[8]	Valeur et date de tendance[8]	Valeur et date cibles[8]
Pourcentage d'élèves inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12e année ou de sciences de 11e ou de 12e année	60,5 % (06-2021)	60,5 % (06-2022)	61 % (06-2026)
Pourcentage de filles inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12e année ou de sciences de 11e ou de 12e année	61,6 % (06-2021)	61,4 % (06-2022)	62 % (06-2026)

Préparer les élèves aux compétences professionnelles et à l'emploi

Le ministère s'engage à aider les élèves à développer et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution en mesurant l'inscription ciblée à des programmes d'acquisition de compétences professionnelles ou à des cours connexes. Le ministère maintiendra et,

dans la mesure du possible, augmentera le nombre d'élèves inscrits ou inscrites à des programmes d'acquisition de compétences professionnelles, y compris les programmes de Majeure Haute Spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et les cours d'éducation technologique et d'éducation coopérative.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 51 pour cent des élèves de 11e et de 12e année avaient choisi l'une ou l'autre des options suivantes : Majeure Haute Spécialisation, programme à double reconnaissance de crédit, PAJO, au moins un cours d'éducation technologique de 11e ou de 12e année, ou au moins deux cours d'éducation coopérative. (Note : Les élèves qui sont inscrits ou inscrites à plus d'un programme ou cours n'entrent qu'une seule fois dans le calcul, selon les données 2021-2022 préliminaires du SISOn, en date de septembre 2023.)

Préparer les élèves aux compétences professionnelles et à l'emploi

Indicateur	Valeur et date de référence[8]	Valeur et date de tendance[8]	Valeur et date cibles[8]
Maintenir et, dans la mesure du possible, augmenter le nombre d'élèves inscrits ou inscrites aux programmes et aux champs d'études suivants pour garantir l'acquisition des compétences et des connaissances requises pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution :	47 % (06-2021)	51 % (06-2022)	50 % (06-2026)

programmes de Majeure Haute Spécialisation, programmes à double reconnaissance de crédit, PAJO, éducation technologique, éducation coopérative.			

Dépenses ministérielles provisoires du ministère 2023-2024 ($M)

Dépenses ministérielles provisoires du ministère 2023-2024 ($M)[9]	
Fonctionnement	36 295,1
Immobilisations	1 952,7
Total [10]	**38 247,8**
Effectif[11] (au 31 mars 2024)	1 662,8

Mis à jour : 23 avril 2025
Date de publication : 23 avril 2025

Notes en bas de page

- [1] ^ Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation.
- [2] ^ Financement pour soutenir l'administration du ministère, les paiements de transfert autres que pour les conseils scolaires, les écoles provinciales, les dépenses liées aux technologies de l'information et autres.
- [3] ^ Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le *Budget de l'Ontario de 2024.*
- [4] ^ Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*. Les projections provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.
- [5] ^ Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario.
- [6] ^ Excluant les redressements de consolidation.
- [7] ^ Données collectées chaque année par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 9^{e} année.
- [8] ^ Données collectées chaque année au moyen du SISOn.
- [9] ^ Les projections provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.
- [10] ^ Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est fondé sur les chiffres provisoires redressés qui reflètent les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*; les dépenses réelles définitives seront redressées dans les Comptes publics de 2023-2024.
- [11] ^ Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario. Ce nombre exclut le personnel saisonnier, les élèves et le personnel en congé.